



**ASSOCIATION SCOLAIRE
SAINT JEAN ET LA CROIX**
25 rue Antoine Lécuyer – 02100 SAINT-QUENTIN

**Protocole sanitaire pour l'accueil des élèves Collège - lycée
A compter du 1^{er} septembre 2020**

Points nouveaux surlignés

Organisation de l'accueil :

- Selon EDT classe sauf modification portée à votre connaissance.

Rôle des parents :

- **Le port du masque est obligatoire pour tous aux abords de l'établissement.**
- Les parents n'entrent pas dans l'établissement sauf sur rendez-vous ou pour des démarches administratives.
- **Le port du masque est obligatoire en cas de covoiturage.**
- Les responsables légaux doivent fournir le masque à leur(s) enfant(s). Il est prudent que chaque élève ait un flacon de gel hydro-alcoolique et des mouchoirs en papier sur lui.
- Rappeler à leurs enfants, les gestes barrières (lavages mains, distanciation physique, port du masque, pas de serrage de mains ni d'embrassade).
- **S'engagent à ne pas mettre** leur enfant dans l'établissement en cas de fièvre supérieure à 38° ou de tout autre symptôme évoquant la COVID 19.
- **En cas de test PCR, respecter la procédure (ci-après) indiquée par les autorités, prévenir l'établissement (ACCUEIL ou BUREAU DE LA VIE SCOLAIRE uniquement !)** et confiner l'enfant (et ses frères et sœurs) à domicile pendant la durée prescrite.

<p>CAS N°1</p>  <p>L'élève est identifié comme un « cas contact à risque » de Covid-19¹</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dès le signalement que doit faire la famille, le directeur d'école ou le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre : <ul style="list-style-type: none"> - rester à domicile ; - éviter les contacts ; - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage. • L'élève ne peut revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après une période de 7 jours voire plus s'il vit sous le même toit que la personne malade). 	<p>CAS N°2</p>  <p>L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs²</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dès le signalement par la famille, le directeur d'école ou le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre : <ul style="list-style-type: none"> - rester à domicile ; - éviter les contacts ; - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage. • L'élève ne peut revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après avis médical ou à défaut après 14 jours.
---	--

Entrées des élèves :

- Aucun stationnement des élèves devant l'établissement. Les élèves arrivent pour l'horaire précis selon leur emploi du temps par l'entrée principale. **Entrées des élèves uniquement dans les créneaux horaires fixés par l'établissement.**
- Les élèves arrivent avec leur masque. **Masque obligatoire pour tous dans l'établissement !**
- Nettoyage systématique des mains :
 - A l'entrée de l'établissement
 - A l'entrée de la restauration
 - A l'entrée à l'internat
 - A l'entrée du gymnase
 - A l'entrée du foyer collège et des salles de l'espace de vie lycéenne
 - Dans les salles spécifiques (étude, coin lecture, CDI, labo, arts, informatique...)
- Ascenseurs : Accès limité à 2 personnes en même temps.

Circulation :

Pour l'amélioration de la gestion des flux et la sécurité :

- Port du masque obligatoire pour tous à tous moments, y compris en récréations.
- Aucun stationnement dans les couloirs et distance respectée lors des croisements de groupes (escaliers et couloirs).

Pour le collège uniquement :

- Rangement à l'emplacement habituel de la classe dans la cour.
- Montée en file indienne derrière l'enseignant ou l'éducateur et descente de classe uniquement par la passerelle désignée pour chaque classe en début d'année.
- Aucun déplacement sans autorisation d'adulte à l'intérieur des locaux.
- Attente du passage à la restauration dans la cour, jusqu'à l'appel d'un éducateur.

Dans les salles de classes :

- Un élève par table (tables à distance les unes des autres).

- Garder la même table pour la journée sauf pour les dédoublements et groupes (LV, options, spécialités...) : dans ce cas il faut nettoyer sa table avant et après utilisation.
- Aucun prêt de matériel personnel entre élèves.
- Nettoyage du matériel utilisé dans les salles spécifiques après utilisation par les élèves.
- Utilisation de l'ordinateur de la salle uniquement par l'enseignant.
- **Porter obligatoirement le masque.**
- Pas de déplacement dans la classe (sauf pour accéder à la poubelle).
- Aération des salles à chaque récréation et en fin de journée.

EPS :

- Port du masque obligatoire sur le trajet et dans les vestiaires
- Lavage des mains à l'arrivée et en quittant les lieux
- Se munir d'une pochette plastique zippée (avec nom et classe de l'élève) pour conserver le masque pendant la pratique sportive.

Accès aux toilettes :

- Se laver les mains avec le savon (durant 30 s minimum) en entrant et en sortant des toilettes.

Restauration :

- Lavage des mains en entrant et en sortant de la restauration.
- Port du masque à l'entrée et jusqu'à l'arrivée à table.
- Port du masque dès que l'élève quitte la table.
- Aucun repas tiré du sac possible par mesure d'hygiène.

Procédure de gestion d'un cas d'infection par le COVID :

- Si symptômes (toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, trouble digestif, sensation de fièvre...)
 - ⇒ Isolement immédiat de l'élève (à l'infirmerie).
 - ⇒ Appel des parents pour venir le récupérer immédiatement et contacter le médecin traitant qui décidera du dépistage.
 - ⇒ Informations aux autorités.
 - ⇒ Par mesure de prévention, l'établissement peut être fermé immédiatement sur décision des autorités.
 - ⇒ Information des personnels et des autres familles.
 - ⇒ Nettoyage complet de la salle et des lieux de passage.
 - ⇒ Selon le résultat du dépistage décision de quatorzaine (pour le groupe, le niveau ou l'établissement) par les autorités.

Mis à jour le 24 septembre 2020